

1ER JUILLET CONTRE L'ÉTAT D'URGENCE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 27 JUIN 2017

La sixième prorogation de l'état d'urgence et le projet de loi du gouvernement pour l'intégrer dans le droit commun créent un véritable droit d'exception, sans cesse renforcé, qui ampute, sans retour possible, les droits et libertés de chacun.

- Parce que l'état d'urgence favorise dérives, abus et défiance ;
- Parce que prolonger indéfiniment l'état d'urgence, c'est tomber dans son piège et renoncer au fonctionnement normal de nos institutions ;
- Parce que la transcription de l'état d'urgence dans le droit commun affaiblit gravement l'Etat de droit,

la LDH appelle à se mobiliser et à rejoindre la Marche contre l'état d'urgence !

Rendez-vous le **1^{er} juillet 2017, à 15 heures, place de la République à Paris.**

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

